

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 18

Absents : 8

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 4

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un mai se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BANCILLON BOE Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal arrivée à la question N°4, MM. BOUGUYON Yvan, GARNIER Louis Gabriel, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON BOË Fabienne, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. OLIVERO Albert ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Patrick et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération 2021/93

### **OBJET : PARTICIPATION AU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BLANCHE (PGSZH).**

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération n°2018/157 du 19 juin 2018 fixant un cadre concernant le champ de la compétence GEMAPI ;

**CONSIDERANT** la présence du cours aval de la Blanche et ses affluents sur le territoire de la CCVUSP, plus précisément sur la commune d'Ubaye Serre-Ponçon ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de gestion à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente ;

**CONSIDERANT** que le territoire de la CCVUSP représente 9% de la superficie du bassin versant de la Blanche (83% de sa superficie concerne la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération », 8% la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance) ;

**CONSIDERANT** que ce PGSZH est complémentaire d'une part, au diagnostic des cours d'eau du bassin versant de la Blanche réalisé en 2018-2019 et auquel la CCVUSP avait participé, et d'autre part, à l'inventaire départemental des zones humides réalisé en 2012 ;

**CONSIDERANT** la démarche réalisée en ce sens de Provence Alpes Agglomération qui couvre 83% du bassin versant de la Blanche et l'intérêt de mutualiser avec les EPCI présents sur ce bassin ;

**CONSIDERANT** les propositions d'organisation, les propositions techniques et financières du Syndicat Mixte Asse-Bléone (SMAB), pour la réalisation du PGSZH dont la synthèse est présentée en annexe 1 de la présente délibération ;

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** la participation à l'élaboration du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides sur le bassin versant de la Blanche au travers d'un conventionnement avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone sur la période 2021-2022.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et la participation mentionnée de 500 € pour la CCVUSP.
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer les conventions nécessaires à la réalisation de ces missions par le SMAB.
- **INDIQUE** que la CCVUSP sera représentée au comité technique et comité de pilotage sur les différentes phases d'élaboration du PGSZH.

Ainsi fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,  
Mme Sophie YAGINAY RICOURT.

## Annexe 1 : PGSZH Bassin versant de la Blanche

### Détails techniques et financiers

#### Objectifs du Plan de Gestion Stratégique en faveur des Zones Humides sur le bassin versant de la Blanche :

- ⇒ - **Approfondir les connaissances existantes sur l'ensemble des zones humides du bassin versant** (analyse des fonctions, des pressions, de la gestion et valeur socio-économique des zones humides) ;
- ⇒ - **Hierarchisation des zones humides et formalisation d'un plan de gestion stratégique** ;
- ⇒ - **Bancarisation et analyse des données collectées** dans la base régionale référente « zones humides » (<http://zones-humides.pnrpaca.org>);
- ⇒ - **Proposition d'actions de gestion des zones humides identifiées comme « prioritaires »** ;

#### Financement

⇒ Dépenses :

Prestation :

- Honoraires 25 000 € H.T.

⇒ Recettes :

Subvention de l'Agence de l'eau :

- 80 % du montant
- **Montant total de la subvention : 20 000 €**

⇒ Calcul des frais à répartir pour orphelins :

- **Dépenses consacrées– Subventions consacrées : 5 000 €**

⇒ Clés de répartitions utilisées :

PAA 83% de superficie du Bassin Versant - CCVUSP 9% – Val d'Avance 8 %

Engagement de PAA et de la CCVUSP sur le secteur amont et aval rive droite soit respectivement sur un prorata de 90 % et 10 %.

⇒ Répartition de l'autofinancement :

- PAA : 4500 €
- CCVUSP : 500 €

